



# Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 195-2020  
Type d'intervention : Motion  
Motion ayant valeur de directive :   
N° d'affaire : 2020.RRGR.252

Déposée le : 14.06.2020

Motion de groupe : Non  
Motion de commission : Non  
Déposée par : Gerber (Schüpfen, PBD) (porte-parole)  
Mühlheim (Bern, pvl)  
Freudiger (Langenthal, UDC)  
Schwarz (Adelboden, UDF)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui  
Urgence accordée : Oui 03.09.2020

N° d'ACE : du  
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement  
Classification : -  
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

## Pas de financements croisés par SITEM !

Le Conseil-exécutif est chargé de présenter pour chaque affaire passée et à venir regardant Sitem-Insel SA, une déclaration spontanée du Groupe de l'île et de l'Université de Berne qui certifie que les ressources demandées (personnel, locaux et installations) vont uniquement à la médecine translationnelle. Les moyens accordés à Sitem-Insel SA ne doivent pas servir à financer d'autres recherches, des prestations déjà couvertes par le forfait par cas ou le tarif rétribuant les prestations médicales (Tarmed), ou des tiers.

### Développement :

Par l'AGC 2015.RRGR.978, les subventions d'exploitation pour la mise en place du « Centre de compétences national en médecine translationnelle et entrepreneuriat (Sitem-Insel SA) » ont été adoptées. Un crédit d'engagement d'un montant de 1 922 000 francs l'a été également pour les frais de location et l'amortissement, à partir de l'été 2019, des aménagements locatifs de l'Institut des maladies infectieuses (ifik), de l'Institut de technologies chirurgicales et de biomécanique ISTB/ARTORG Center for Biomedical Engineering Research et des cliniques de médecine dentaire dans le nouveau bâtiment de Sitem-Insel SA, auquel viennent s'ajouter les dépenses uniques pour des mesures de suivi des travaux d'un montant de 200 000 francs. Cette autorisation de dépenses est valable huit ans, soit jusqu'au 30 novembre 2027. Enfin, la loi sur l'encouragement de l'innovation du 27 janvier 2016 (LEI ; RSB 901.6) a été adoptée.

Etant donné que les bâtiments de Sitem-Insel SA sont sur le site de l'île, cet argent pourrait servir à autre chose que la médecine translationnelle. Il est important que tous les moyens susmentionnés soient consacrés à la médecine translationnelle.

Motivation de l'urgence : L'affaire concernant les subventions supplémentaires accordées à Sitem-Insel SA en 2020 (crédit complémentaire à l'AGC 2015.RRGR.978) a causé un certain mécontentement. Il convient de clarifier les choses sans attendre.

Destinataires

- Grand Conseil